

# ETABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF CENTRE SOCIAL ESCAL

## Procès Verbal du Conseil d'Administration Séance du 02 octobre 2025 à 18 h 30

Date de la convocation	25 septembre 2025
<b>Nombre de membres en exercice</b>	<b>25</b>
<b>Nombre de membres présents</b>	<b>17</b>
Nombre de membres avec voix délibérative en exercice	20
Nombre de membres avec voix délibérative présents	14
Nombre de membres avec voix délibérative absents et représentés	6
Nombre de membres avec voix délibérative absents non représentés	0
Nombre de membres sans voix délibérative présents	3
Nombre de membres sans voix délibérative absents non représentés	2

### **Membres avec voix délibérative présents :**

#### Collège des élus :

Mesdames Frédérique CONDET, Florence LIMONES, Margit LORBLANCHET et Patricia POUBLANC ;  
Messieurs Frédéric COURRENT, Eric PEREDES et Georges VIERNE ;

#### Collège des familles et associations :

Mesdames Caroline ALLARY, Chantal BOURNETON (à partie de la deuxième délibération), Marlène JAFFIOL, Céline ROSZCZKA et Monique SAEZ ;  
Messieurs Alain BLASCO et Antoine GIL ;

#### Collège de personnes publiques qualifiées :

Poste vacant

### **Membres sans voix délibérative présents :**

Madame Isabelle LAFORGUE (Mairie de Cabrières)  
Messieurs Richard ARNAUD (Mairie de Bezouze) et Christophe ZARAGOZA (Mairie de Lédenon)

### **Membres avec voix délibérative absents, excusés et représentés :**

#### Collège des élus :

Mesdames Laïla ACHKAR (pouvoir à Patricia POUBLANC) et Audrey RANC (pouvoir à Frédéric COURRENT) ;  
Messieurs Denis CANTIER (pouvoir à Éric PEREDES) et Rémi NICOLAS (pouvoir à Frédérique CONDET) ;

#### Collège des familles et associations :

Mesdames Christine DEMAY (pouvoir à Chantal BOURNETON, à partie de la deuxième délibération) et Stéphanie ROY (pouvoir à Marlène JAFFIOL)

### **Membres avec voix délibérative absents, excusés et représentés :**

Monsieur Benoît CHERMANE (CAF du Gard)  
Monsieur PLUVINAGE et Madame BOSLAK (Education Nationale)

Secrétaire de séance : M. Frédéric COURRENT

Le Conseil d'Administration régulièrement constitué,

## **ORDRE DU JOUR :**

- Accueil des nouveaux administrateurs de Bezouze, Cabrières et Lédénou
- 0. Approbation du procès-verbal de la séance du 09 juillet 2025 et désignation du secrétaire de séance
- Présentation Animateur PS JEUNES
- 1. Validation du Projet Social 2026-2027
- 2. Convention de partenariat avec le PETR Garrigues / Costières
- 3. Appel à Projet CARSAT - *Bienvenue à la retraite*
  - Bilan ETE 2025
  - Bilan de la rentrée (inscription, ateliers, ALSH, ...)Information affiliation associations
- 4. Règlement Intérieur des Heures Complémentaires et Supplémentaires
- 5. Convention avec le CDG pour le conseil en organisation
- 6. Actualisation des TARIFS extérieurs
- 7. Avenant n°1 à la convention de partenariat globale Mairie-Centre Social ESCAL
- 8. Convention de partenariat avec le CCAS de BEZOUCE (organisation des séjours)
- 9. Convention de partenariat avec le CCAS de SAINT-GERVASY (organisation des séjours)
- 10. Convention de partenariat avec la Ville de CABRIERES (organisation des séjours)

### **Frédérique CONDET**

*Bonsoir à toutes et à tous.*

*Je vous prie de bien vouloir excuser Rémi NICOLAS, Président, qui ne peut pas se joindre à nous. En conséquence, je vais présider la séance de notre Conseil d'Administration, de ce soir.*

*Nous allons commencer par accueillir les personnes qui nous rejoignent. Nous sommes vraiment très heureux de recevoir les élus des communes partenaires dans le cadre de ce Conseil d'Administration, ce qui nous permet d'avoir une ouverture sur le territoire.*

*Je propose que nous fassions un tour de table pour que la rencontre soit concrète .*

### **Tour de table de présentation**

### **Frédérique CONDET**

*Merci beaucoup. Nous vous accueillons, certes sans voix délibérative, mais nous sommes vraiment très heureux que vous puissiez enrichir les échanges parce que c'est cela qui nous intéresse dans votre présence et nous vous en remercions.*

### **Le Directeur fait état des présents, des absences et des pouvoirs.**

## **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

### **Frédérique CONDET**

*Au niveau du traitement de l'ordre du jour, il faut en premier lieu désigner le secrétaire de séance. Nous avons un secrétaire perpétuel, nous sommes un peu comme à l'Académie française (rires dans la salle).*

*Je vous propose que Frédérique COURRENT soit notre secrétaire de séance.*

Monsieur Frédéric COURRENT est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

### **Frédérique CONDET**

*Merci Frédéric*

## **APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 09 JUILLET**

### **Frédérique CONDET**

*Il faut à présent que nous fassions la validation du PV du CA du 9 juillet qui vous a été communiqué. Donc là encore, il y a-t-il des personnes qui s'opposent à cette validation ? Qui s'abstiennent ?*

Approuvé à l'unanimité

## Information - Présentation PS JEUNES

### **Frédérique CONDET**

*Nous allons avoir un CA participatif, et nous avons l'habitude de cela. Nous donnerons la parole le plus possible aux personnes qui sont concernées. Permettez moi de bien vouloir commencer par accueillir Maoulida VELOU, qui a été recruté pour être animateur PS Jeunes, dont je dirai quelques mots plus structurants tout à l'heure. Je le laisse se présenter.*

### **Maoulida VELOU**

*Je suis Maoulida VELOU. Je suis ravi d'avoir obtenu ce poste de PS Jeunes, parce que ce fut quand même un combat et je pense que c'est ce poste ce qui m'allait le mieux. Avant d'être ici, je n'ai pas postulé beaucoup, j'avais déjà filtré, c'était un poste qui me tenait à cœur.*

*Je suis issu du quartier prioritaire de Pissevin, qui a fait la une des médias cet été. Et les centres sociaux, c'est un peu quelque chose qui nous fait sortir de l'ordinaire, du quotidien. Quand j'étais jeune, je n'ai pas eu cette chance d'être dans un centre social parce que justement, il n'y avait pas un animateur qui venait à nous. Et mes parents n'étaient pas forcément au courant qu'il y avait de tels organismes destinés aux jeunes.*

*Aujourd'hui, je viens de m'engager pour travailler au niveau de la jeunesse sur ce territoire du bassin de vie Garrigues.*

### **Frédérique CONDET**

*Ce dispositif PS Jeunes est vraiment sur une démarche d'aller vers. Il faut aller chercher les jeunes. Nous avons beaucoup de jeunes qui sont déjà dans des clubs sportifs ou culturels, mais il y en a beaucoup d'autres qui ne sont pas du tout dans cette dynamique-là. Et c'est un des enjeux, cet aller-vert, aller chercher ces jeunes qui, même si le mot fait un peu « froid dans le dos », sont invisibles. Il ne faut pas avoir peur des mots et se dire qu'à un moment, nous avons parfois la possibilité de choisir. C'est donc un challenge pour Maoulida, qui a un parcours vraiment remarquable dans ce domaine-là. Et même à titre personnel, c'est un lanceur de talents, il fait du hip-hop, c'est vraiment quelqu'un qui va savoir parler aux jeunes.*

*Et pour nous aussi, c'est un enjeu pour lequel nous avons fait ce recrutement pour un an, jusqu'au 16 septembre 2026, donc qui est porté par le Centre Social ESCAL. L'idée, c'est de lui donner une dimension territoriale sur les communes Garrigues et qu'ensuite nous puissions le porter collectivement. Donc il va y avoir... son projet, sa façon d'aller vers les jeunes. Il y aura des points d'étapes, des évaluations très régulières en lien avec lui pour qu'il nous fasse des retours aussi, pour que nous puissions réguler.*

*Nous espérons avoir énormément d'effets très positifs et surtout pouvoir stabiliser notre présence auprès des jeunes. C'est au-delà de nous, c'est auprès des jeunes et les ramener vers des pratiques culturelles, sportives, citoyennes à travers le projet, je sais que Maoulida a déjà beaucoup de choses en tête.*

*Parmi les objectifs qui nous sont affichés, vous voyez, je parlais d'évaluation et de points d'étapes. C'est vraiment quelque chose que nous allons faire ensemble. L'idée, c'est que l'ensemble du CA soit pleinement associé à cette instance-là sur le territoire.*

*Est-ce qu'il y a des questions ?*

*Merci beaucoup. On peut libérer Maoulida, si vous voulez, parce que peut-être que j'avais une longue journée déjà.*

Rapportrice : *Frédérique CONDET*

### **1. Aspects juridiques**

**VU** les circulaires de la CNAF du 20 juin 2012 et du 16 mars 2016 relatives à l'animation de la vie sociale ;

**VU** les statuts de l'Etablissement Public Administratif « Centre Social ESCAL » approuvés par délibération n°2024/06/01 du Conseil Municipal de Marguerittes du 5 juin 2024, modifiés le 22 juillet 2025 et notamment leurs articles 3 et 8 ;

**CONSIDERANT** la nécessité d'approuver le projet social 2026-2027 du « Centre Social ESCAL » permettant son dépôt auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Gard pour obtenir son agrément ;

**CONSIDERANT** les travaux du séminaire du 09 juillet 2025 et les conclusions du Comité de Pilotage du 23 juillet 2025 ;

### **2. Eléments de contexte**

Le Centre Social ESCAL bénéficie d'un agrément « Centre Social » délivré par la CAF.

Le Centre Social ESCAL est un lieu de coordination et de concertation contribuant au développement social local. Il offre des services utiles à la population, favorise la participation des habitants à la vie sociale et contribue à la cohésion sociale sur le territoire.

La fonction Animation Globale et Coordination est la mission principale d'un Centre Social, équipement de proximité qui doit répondre à deux missions générales :

- ✓ **un lieu de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle**, qui accueille toute la population en veillant à la mixité sociale ; Il est ouvert à l'ensemble de la population à qui il offre un accueil, des activités et des services ; par là même il est en capacité de déceler les besoins et les attentes des usagers et des habitants. C'est un lieu de rencontre et d'échange entre les générations, il favorise le développement des liens familiaux et sociaux ;
- ✓ **un lieu d'animation de la vie sociale** permettant aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets : il prend en compte l'expression des demandes et des initiatives des usagers et des habitants, et favorise la vie sociale et la vie associative. Il propose des activités ou des services à finalité sociale, éducative, culturelle ou de loisirs, ainsi que des actions spécifiques pour répondre aux problématiques sociales du territoire. Il favorise le développement des initiatives des usagers en mettant des moyens humains et logistiques à leur disposition.

Animé par une équipe de professionnels et de bénévoles, l'objectif global du Centre Social ESCAL est de rompre l'isolement des habitants du territoire, de prévenir et réduire les exclusions, de renforcer les solidarités entre les personnes en les « intégrant » dans des projets collectifs, leur permettant d'être acteurs et d'assumer un rôle social au sein d'un collectif ou sur le territoire.

- ✓ Organiser une fonction d'accueil et d'écoute des habitants-usagers, des familles et des groupes informels ou des associations ;  
L'accueil, basé sur une écoute attentive, s'étend à la capacité à proposer une offre globale d'information et d'orientation, surtout il doit être organisé de manière à recueillir les besoins des habitants et leurs idées de projets collectifs ;  
Assuré à titre principal par une – des personnes qualifiée(s), l'accueil doit être appréhendé comme une fonction portée collectivement par l'ensemble de l'équipe d'animation du Centre Social ;  
Cette fonction doit être reconnue et repérée sur le territoire d'intervention, et l'accueil doit être considéré comme une action à part entière ;
- ✓ Assurer une attention particulière aux familles et aux publics fragilisés, et le cas échéant leur proposer un accompagnement adapté ;
- ✓ Développer des actions d'intervention sociale adaptées aux besoins de la population et du territoire ; en raison des problématiques sociales auxquels ils sont confrontés, ils peuvent développer des actions collectives avec une dimension d'accompagnement social. Ces actions collectives, parfois expérimentales, sont réalisées en concertation avec les partenaires opérationnels ;
- ✓ Mettre en œuvre une organisation et/ou un plan d'actions visant à développer la participation et la prise de responsabilités par les usagers et les bénévoles ;

- ✓ Organiser la concertation et la coordination avec les professionnels et les acteurs impliqués dans les problématiques sociales du territoire et / ou sur leurs axes d'intervention prioritaires.

La convention d'objectif et de financement 2025 entre le Centre Social ESCAL et la CAF arrivant à échéance le 31 décembre 2025, il convient d'actualiser son projet social afin d'obtenir le renouvellement de l'agrément.

L'approbation et la signature de la nouvelle convention d'objectifs et de financement entre le Centre Social ESCAL et la CAF permettra le versement des prestations au titre de l'Animation Globale et de l'Animation Collective des Familles.

Compte-tenu du diagnostic réalisé et des bilans du projet précédent, des axes stratégiques ont été définis pour les deux années à venir.

Le nouveau Projet Social 2026-2027 « Ensemble allons plus loin » se construit autour de trois axes :

- ✓ Ensemble, construire un modèle participatif, innovant et partagé ;
- ✓ Ensemble, accueillir et faciliter la vie des Familles et des Associations ;
- ✓ Ensemble, imaginer un territoire solidaire au service des familles.

### **3. Débat**

#### **Frédérique CONDET**

*La toute première délibération, c'est une délibération qui est centrale pour nous, puisque nous sommes sur l'écriture du deuxième Projet Social.*

*Nous avons eu l'année 1 avec une première approche.*

*Sur cette année 2, le travail a été de ne pas tout réécrire, comme cela nous avait été proposé par la CAF, parce qu'un énorme travail avait été fait l'année dernière.*

*Pour nous, l'idée a été de garder le socle qui avait été déjà posé, d'actualiser les données en fonction de ce qu'il y avait à mettre à jour en termes de chiffres et parfois d'actions. Donc vous avez une communication de ce document qui est vraiment extrêmement dense, donc j'imagine bien que vous n'avez peut-être pas fait une lecture in extenso, mais les points que nous avons choisis de mettre en valeur ce soir avec vous concernent les trois axes structurants de ce projet social et vous dire également que nous avons fait, au cours du séminaire du mois de juillet, tous ensemble, un travail auquel nous avons questionné, nous sommes revenus sur les actions qui étaient proposées. Nous avons convenu d'en retirer certaines, d'en développer d'autres, de voir que des points n'avaient pas été traités, parce qu'il est vrai que nous sommes toujours très ambitieux quand nous écrivons un projet, puis après il y a la réalité de ce que nous pouvons réaliser.*

*Donc il nous reste là ces trois axes centraux :*

**Ensemble construire un modèle participatif et partagé :** *c'était vraiment un enjeu primordial, parce que nous sortons de quelque chose qui avait 30 ans d'existence, avec des récurrences, des habitudes. Donc là, nous avons eu à inventer un nouveau modèle. Sur cet axe-là, au niveau de la gouvernance hybride, par exemple, un des points qui a émergé au cours du séminaire, c'était l'importance de rédiger un règlement intérieur qui puisse nous aider à voir clair, tous ensemble, sur cette organisation. Ensuite, nous sommes encore sur quelque chose pas complètement stabilisé au niveau du rythme des conseils d'administration, de l'existence des commissions. Cela, c'est quelque chose qui est en train de se construire parce qu'en fait, c'est les besoins qui émergent qui font que nous allons apprendre à constituer des groupes de réflexion. En tout cas, vous voyez, le dernier point, renforcer le lien et les temps d'échanges, pour nous, c'est central. D'où l'idée aussi d'avoir un maximum de CA participatifs où chacun peut intervenir. La parole est donnée à chacun, les délibérations sont portées par tout le monde également.*

*Au niveau de l'équipe d'administrateurs, de bénévoles et d'agents, nous avons cette question du bénévolat qui était très actif dans la structure associative. Et il est vrai qu'il y a eu quelques craintes là-dessus. Pour avoir assisté à quelques réunions de retour d'expérience sur l'année écoulée, franchement, nous n'avons aucune perte à ce niveau-là. Tout le monde a retrouvé sa place dans cette nouvelle structuration. Et moi, je remercie toutes les personnes qui ont permis cela. Nous sommes en train de voir aussi comment un plan de formation peut être à l'œuvre. Pour nous, c'est vraiment quelque chose de très important d'arriver à tous les niveaux, que ce soit des administrateurs jusqu'aux agents et aux bénévoles, et de pouvoir bénéficier de temps de formation qui permettent de s'adapter et d'être performants.*

*Le Centre Social va aussi retravailler son visuel.*

*Au niveau des partenariats, au-delà des multiples acronymes que nous rencontrons, derrière se cachent les partenaires qui sont essentiels pour nous, la coordination et puis après la volonté de co-construire tout ce qui se fera en termes de politique sociale sur notre commune et je pense que nous allons y arriver.*

**Ensemble accueillir et faciliter la vie des familles et des associations :** ce deuxième axe est le cœur du Centre Social, c'est-à-dire l'accueil et tout ce qui va permettre de faciliter la vie des familles et des associations. Il est vraiment très important d'avoir ces deux entités présentes à l'esprit.

Le niveau de l'information, c'est toujours quelque chose qui questionne parce que nous disposons de milliers de canaux de communication, et pour autant, il y a toujours des personnes qui ne savaient pas. Cela est terriblement frustrant pour ceux qui sont à la manœuvre pour créer tout cela. Il est central d'arriver à atteindre toutes les personnes. Vous voyez, tout à l'heure, dans l'échange avec Maoulida, je parlais de ces jeunes qui sont transparents. Il y a dans notre population aussi des personnes qui, soit à cause d'un accident de vie, s'isole, soit parce qu'il avance dans l'âge et se trouve seul. C'est vraiment pour nous quelque chose de très important.

Les logiques de parcours et de complémentarité : nous sommes au cœur de ce que nous souhaitons tisser, notamment avec le CCAS, le CMS, les structures scolaires. Être présent partout où il se passe quelque chose, à chaque moment de la vie des individus.

Et là, nous avons une approche au niveau de la petite enfance, sur le dernier point, qui va être un enjeu fort sur cette année, puisque nous avons vraiment au niveau de ce qui est périscolaire et extrascolaire, quelque chose qui est en train de se jouer. Mais nous avons également à l'autre bout, et nous y viendrons tout à l'heure, des personnes qui avancent dans l'âge, c'est tout cela la logique de parcours. Moins il y a de ruptures dans son déroulement, et moins il y aura de pertes de personnes.

**Ensemble imaginer un territoire solidaire au service des familles :** nous donnons ici une dimension de territorialité, et c'est pour cela que nous sommes ravis d'accueillir les communes partenaires au sein du CA. Il s'agit d'envisager cela de manière collective, en redéfinissant bien ce qu'est l'animation de la vie sociale sur ce bassin.

La PS jeunes, je n'y reviens pas, mais nous avons vu ensemble que nous disposions de quelqu'un qui semble extrêmement concerné par cette mission. Et également, au niveau de Praden et de l'Accueil des enfants, soit les mercredis, soit sur les périodes de vacances.

Nous avons aussi une politique partenariale qui est déjà existante avec les communes qui sont ici. Donc, nous sommes vraiment là sur quelque chose pour lequel les éléments sont en train de se consolider.

Pour les personnes qui ont travaillé sur le projet social 2025, nous avions un axe qui concernait l'espace Ivette ROUJON, qui était une priorité pour nous, pour la commune de Marguerittes. Ce projet a été mis au ralenti pour des raisons structurelles fortes et qui nous ont amené à sursoir. Pour autant, nous disposons déjà, et Patricia POUBLANC l'avait signalé, et a eu raison de le faire lors du séminaire, de tout le travail préparatoire qui avait été réalisé par les services conjointement avec le CCAS, ESCAL, le CMS, qui sont vraiment toujours d'actualité. Nous avons vraiment eu une avancée notable et des débats riches et indispensables pour arriver à structurer cet espace comme nous souhaitions tous qu'il le soit. Donc si nous mettons en veille cet axe-là, nous n'oublions pas tout le travail, tout le déjà-là, qui sera disponible dès lors que nous pourrions réengager cette démarche. Patricia, est-ce que tu veux rajouter quelque chose ?

#### **Patricia POUBLANC**

Oui, l'idée c'était effectivement, de sursoir au bâtiminaire, mais l'esprit que nous voulons mettre dans l'espace Ivette ROUJON doit perdurer, l'esprit de complémentarité et de travail partenarial avec l'ensemble des acteurs sociaux de la commune.

#### **Frédérique CONDET**

Nous avons toutes les personnes ad hoc autour de ce projet. Au niveau de la commune, nous sommes très solidaires, de la délégation de solidarité que porte Patricia POUBLANC pour nous.

Est-ce qu'il y a des personnes qui veulent intervenir sur ce que j'ai dit là ? Vous étiez au séminaire, des compléments ?

Donc, qui s'oppose au vote de cette délibération ? Qui s'abstient ?

Donc, on peut vous remercier de la confiance également sur le portage de ce projet. Merci.

#### **4. Décisions**

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**Article 1 :** approuve le Projet Social 2026-2027 « Ensemble allons plus loin » du Centre Social ESCAL,

**Article 2 :** autorise le Président à signer tout document permettant l'exécution de cette délibération,

#### **5. Annexe**

- ✓ Projet Social 2026-2027 « Ensemble allons plus loin »

# N°2025/10/02 – Convention de Partenariat ESCAL-PETR Garrigues/Costières-Mairie-CCAS

Rapporteur : *Éric PEREDES*

## **1. Aspects juridiques**

**VU** les circulaires de la CNAF du 20 juin 2012 et du 16 mars 2016 relatives à l'animation de la vie sociale ;

**VU** les statuts de l'Etablissement Public Administratif « Centre Social ESCAL » approuvés par délibération n°2024/06/01 du Conseil Municipal de Marguerittes du 5 juin 2024, modifiés le 22 juillet 2025 et notamment leurs articles 3 et 8 ;

**VU** le Projet Social 2025 « Ensemble, continuons l'aventure » ;

**VU** les conclusions du COPIL PETR du 1<sup>er</sup> juillet 2025 ;

**VU** le Procès-Verbal du CA du 09 juillet 2025, et notamment l'information quant au soutien financier de la CAF pour le projet Marguerittes mobilité cycle lab. ;

**VU** la décision de la CAF numéro 36893-80383-500 de la CAS du 11 juillet 2025, ;

**CONSIDERANT** l'engagement du Centre Social ESCAL dans les missions de mobilités inclusives et éducatives.

## **2. Éléments de contexte**

Dans le cadre de ses missions d'animation et de coopération entre les collectivités et les acteurs locaux, le PETR Garrigues et Costières de Nîmes propose d'expérimenter une alternative aux transports individuels et carbonés dans plusieurs communes du territoire par le prêt d'un vélo-bus à toute entité autorisée à en bénéficier, pour une période de 7 mois.

Le territoire de Marguerittes, de par la richesse de son offre partenariale et de par le développement d'actions en faveur des mobilités inclusives et éducatives, a été retenu pour cette expérimentation.

Le projet global vise un public large, de la petite enfance aux seniors, sur l'ensemble des temps de vie des habitants. Ainsi, la démarche associe l'ensemble des acteurs locaux : CCAS (dont le Foyer Résidence), écoles, Centre Social, EAJE Françoise Dolto, Associations d'ainés, ...

Le Centre Social ESCAL est engagé dans la démarche depuis sa genèse et constitue un acteur majeur de ce projet, en qualité d'utilisateur principal.

## **3. Débat**

### **Frédérique CONDET**

*Nous allons donner la parole à Éric PEREDES qui va vous présenter la convention de partenariat avec le PETR Garrigues Costières. Vous avez déjà une image qui donne le ton. Donc, nous confions à Eric l'idée de nous présenter cette belle machine.*

### **Éric PEREDES**

*Merci, Madame la vice-présidente.*

*Ce rapport a pour objet de valider une convention quadripartite entre le Centre Social ESCAL, le PETR, la Mairie et le CCAS concernant le prêt d'un vélo-bus appelé Woodybus pour une période de 7 mois.*

*Dans le cadre de ces missions d'animation et de coopération entre les collectivités et les acteurs locaux, le PETR propose d'expérimenter une alternative au transport individuel et carboné dans plusieurs communes du territoire par le prêt d'un vélo-bus à toute entité autorisée à en bénéficier pour une période de 7 mois. Cela commence de septembre 2025 jusqu'à avril 2026. Le territoire de Marguerittes, de par la richesse de son offre partenariale et par le développement d'actions en*

faveur des mobilités inclusives et éducatives, a été retenu pour cette expérimentation. Le projet global vise un public large, de la petite enfance à l'ensemble des acteurs locaux : le CCAS, les écoles, le Centre Social et les associations des aînés. Le Centre Social est engagé dans la démarche depuis sa genèse et constitue un acteur majeur de ce projet en qualité d'utilisateur principal. Il est donc proposé au conseil d'administration d'approuver la convention de prêt et de partenariat, d'autoriser le Président à signer tout document permettant l'exécution de cette délibération.

Dans la phase 1, nous avons étudié plusieurs trajets :

- ✓ Le premier qui va du Canabou jusqu'au groupe de Marcieu ;
- ✓ Le deuxième qui va des Arènes en passant par le quartier Praden jusqu'à Peyrouse ;
- ✓ Et le troisième qui est le trajet qui fait de l'ouest à l'est de Marguerittes pour l'accueil de loisirs du Mas Praden.

Ces trajets ont été étudiés et validés en l'état par la Police Municipale, les Services Techniques et le Centre Social.

Suite aux rencontres avec des familles du samedi 27 septembre, des parents nous ont proposé de modifier deux ou trois choses sur les trajets. Il y aura deux horaires et la réservation se fera auprès du Centre Social ESCAL.

David va vous expliquer les modalités techniques.

### **David DUMAS**

Nous avons eu différentes phases, au niveau des inscriptions, les choses sont en train de se construire avec les familles, une charte de l'usage a été vue avec les familles : est-ce que je mets le casque, est-ce que je ne mets pas le casque, comment cela se met en place, la logique de respect, la temporalité.

Par exemple, dans nos idées initiales, nous imaginions l'alternance : une école / une semaine et l'autre semaine une seconde école. Les parents en « garde alternée » nous ont fait remarquer qu'avec une telle périodicité, leurs enfants ne pourraient bénéficier du projet. Cela nous a permis de revoir un petit peu la copie. Et ainsi, nous imaginons à présent une rotation par quinzaine.

Un questionnaire a été proposé par le PETR à l'ensemble des parents d'élèves des écoles élémentaires. Il y a une cinquantaine de retours et donc sur la phase test qui va attaquer lundi, nous allons solliciter des parents volontaires pour pouvoir tester les différents éléments.

Sur la partie encadrement, nous bénéficions d'un financement de la CAF, obtenu comme nous l'avions évoqué lors du CA de juillet. La CAF finance à 80% les salaires des animateurs qui vont encadrer, parce qu'il faut qu'il y ait des animateurs qui puissent encadrer ces parties-là, sur le temps périscolaire.

Il y aura d'autres rencontres avec les parents. L'idée, c'est vraiment de tester, de réajuster, d'expérimenter.

Le modèle de WOODYBUS dont nous disposons, est le premier qui a été acquis par PETR, il s'agit d'un modèle pour enfants. Sur les images projetées, nous constatons qu'il y a une maman qui utilise le modèle enfant, cela peut se concevoir sur des trajets courts. Un second modèle devrait arriver au printemps, plus adapté et ergonomique que pour les adultes. Parce que là, si vous voyez, les selles sont vraiment des selles enfants. Ce second modèle permettra de pouvoir l'utiliser avec également les seniors, qui sont très friands du projet. Ce samedi matin, il y avait un repas d'une association des aînés, en parallèle de la démonstration avec les parents. Tous les seniors qui sont venus découvrir le VELOBUS. De même, lors du COPIL qui a eu lieu au mois de juillet, les clubs d'aînés étaient présents et ont montré leur envie aussi d'utiliser cet outil dans leurs pratiques. C'est parti sur le vélo-bus dont le nom est choisi par le PETR dans les jours à venir. Je crois qu'il y avait différents noms qui étaient proposés pour avoir une déclinaison, une opérationnalité et surtout une identité locale.

### **Frédérique CONDET**

Est-ce qu'il y a des questions concernant ce nouveau véhicule ?

### **Caroline ALLARY**

Alors, il va y avoir un autre véhicule à partir du printemps. Il y aura donc une autre convention, j'imagine, pour le second véhicule. Et donc, à nouveau, 7 mois supplémentaires.

### **David DUMAS**

Alors, ce ne sera peut-être pas 7 mois. Cela risque d'aller au moins jusqu'à l'été. Parce qu'après, l'idée pour le PETR reste que l'expérimentation puisse tourner sur d'autres territoires et d'autres usages. Dans les différentes missions qui ont été évoquées, il y avait la question du tourisme. Là, concernant notre territoire, ce n'est pas forcément une des cases qui est cochée, mais je crois qu'il y a des communes où il y a des campings municipaux qui souhaitent tester.

L'enjeu pour le PETR est d'accompagner les territoires pour pouvoir acheter, s'équiper et définir un guide de bonnes pratiques. L'idée est bien de pouvoir accompagner les collectivités, voir quel est le guide des bonnes pratiques en termes d'encadrement, en termes d'organisation et après en termes de quels sont les moyens qu'on a envie d'avoir pour pouvoir acquérir et faire fonctionner ce type d'équipement.

**Céline ROSZCZKA**

*Chaque trajet fait combien de temps ? Je n'ai aucune idée.*

**Éric PEREDES**

*Chaque trajet fait 4,5 km à peu près. Les horaires de 7 h 15 à 8 h 15 à peu près. Et le soir, c'est de 16 h 30 à 17 h 15. Le temps dépend de la vitesse où il pédale.*

**David DUMAS**

*Ce n'est pas un mode de transport, c'est vraiment une logique de projet. L'idée est qu'il y ait certes le vélo-bus, mais qu'il y ait aussi des enfants à vélo. C'est complémentaire à tout le travail qui a été réalisé au sein des écoles par la ville depuis ces dernières années, où les enfants de cycle 3 ont été formés au savoir-rouler à vélo. Nous sommes dans le stade expérimental. C'est vraiment la philosophie d'un projet qui n'est pas ficelé parce que le but c'est de tester un maximum. En termes d'encadrement, il y aura un animateur qui ferme le convoi en conduisant le VELOBUS et la route sera ouverte par le triporteur, que vous connaissez. Cela nous permet d'avoir 24 enfants : donc 8 sur le vélo bus et si mes calculs sont bons, 16 à vélo.*

**Margit LORBLANCHET**

*Excusez-moi, les animateurs, c'est des animateurs du Centre Social ESCAL ?*

**Éric PEREDES**

*Oui.*

**David DUMAS**

*La démarche engagée par le PETR a été pleinement coconstruite, notamment avec les services de la SDJES, ce qui permet d'intégrer le dispositif dans le cadre du périscolaire, que ce soit en terme de responsabilité, ou que ce soit pour les taux d'encadrement et de qualification.*

*Ainsi des animateurs vont être recrutés (ou bénéficier de nouvelles heures pour des vacataires déjà en poste). Comme nous vous l'avions exposé au CA du juillet, la CAF du Gard soutient cette expérimentation et a octroyé au Centre Social ESCAL une subvention de 11 000 €, pour couvrir une partie du surcout lié aux animateurs.*

*Cette phase fondamentale est suivie par un COPIL, avec les acteurs municipaux, les acteurs CCAS, le Centre Social ESCAL, les associations des aînés qui sont concernées, les écoles, les représentants des parents, la référente savoir-rouler à vélo de l'inspection académique, l'Education Nationale, le SDJES et bien entendu, la CAF du GARD.*

*Ainsi, le projet s'alimente au fur et à mesure de sa mise en œuvre.*

**Chantal BOURNETON**

*Est-ce que les familles ont bien compris que ce projet faisait l'objet d'une phase expérimentale ?*

**David DUMAS**

*Les familles qui étaient présentes ont bien compris, vu qu'elles ont coconstruit ensemble la charte. Après, c'est sûr qu'une fois que le besoin sera là, il va falloir voir comment nous arrivons à répondre à ce besoin dans le temps.*

*Concernant l'équipement, celui-ci a été acquis par le PETR, pour un montant de 20 000 € hors taxe le vélo-bus. Il dispose d'une assistance électrique et répond à certaines normes. Un autre prototype avait été essayé, un véhicule jaune à l'américaine, mais il disposait de moins de places assises et ne prévoyait pas de logique participative avec les pédaliers, c'est-à-dire que les bénéficiaires étaient passifs et non impliqués dans le déplacement.*

**Frédérique CONDET**

*Ce projet vise également à développer les déplacements hors voiture. Il est déjà mis en place dans les écoles et fonctionne très bien grâce au programme Génération Vélo. Nous entamons notre deuxième année d'intervention. Comme souvent, la première année s'est faite avec un peu de prudence, mais cette année, les choses se sont enclenchées naturellement.*

*Concrètement, de plus en plus d'enfants vont bénéficier d'une formation solide, très encadrée, incluant tous les aspects liés à la sécurité : comment circuler à vélo dans la rue, comment se comporter dans le trafic, etc. Le dispositif repose sur trois paliers : deux réalisés au sein même de l'école, et un troisième qui prépare les élèves à sortir sur la voie publique.*

*Cette démarche est déjà attractive en soi, mais elle s'inscrit aussi dans une approche globale pour encourager l'usage du vélo dans la commune. Pour l'instant, le dispositif est encore récent, mais il se construit progressivement.*

*Notre objectif est d'assurer une cohérence d'ensemble et surtout de répondre aux difficultés persistantes autour des écoles : circulation chaotique, incivilités récurrentes et particulièrement problématiques. Ce programme constitue une première réponse, et nous souhaitons continuer à avancer dans cette direction.*

**Caroline ALLARY**

*Le PETR est le propriétaire, le bénéficiaire identifié, c'est la commune, et l'utilisateur principal, le Centre Social ESCAL, et le CCAS, c'est un utilisateur. Juridiquement, j'imagine que c'était un montage juridique, il fallait que le bénéficiaire soit une commune plutôt que le Centre Social, parce que du coup...*

**David DUMAS**

*Le PETR regroupe les communes, donc l'interlocuteur du PETR, c'est donc le collectif des maires qui a réfléchi au projet. Donc forcément, le bénéficiaire, c'est la commune dans ce cadre.*

**Frédérique CONDET**

*Il faut demander toutes les précisions dont on a besoin pour bien comprendre ce qui se joue.*

*Qui est contre l'adoption de cette délibération ?*

*Qui s'abstient ?*

*Je vous remercie de votre confiance sur ce projet aussi.*

**4. Décisions**

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la convention de prêt et de partenariat

Article 2 : **autorise** le Président à signer tout document permettant l'exécution de cette délibération,

**5. Annexe**

- ✓ Convention de prêt et de partenariat

Rapportrice : *Frédérique CONDET*

## 1. Aspects juridiques

**VU** les circulaires de la CNAF du 20 juin 2012 et du 16 mars 2016 relatives à l'animation de la vie sociale ;

**VU** les statuts de l'Etablissement Public Administratif « Centre Social ESCAL » approuvés par délibération n°2024/06/01 du Conseil Municipal de Marguerittes du 5 juin 2024, modifiés le 22 juillet 2025 et notamment leurs articles 3 et 8 ;

**VU** l'appel à Projet CARSAT « Ateliers Bienvenue à la Retraite ».

## 2. Eléments de contexte

Aujourd'hui, le passage à la retraite représente une transition majeure de la vie. Il peut être perçu pour certains comme un moment de rupture, pour d'autres, une délivrance, pour d'autres encore, c'est la conclusion évidente et sereine d'un travail bien accompli. Pour tous, il s'agit un moment sensible qu'il convient de préparer avec un peu d'anticipation, impliquant une modification importante des droits sociaux, du statut, des ressources, ainsi qu'une transformation de l'être dans son identité.

Pour accompagner les prés retraités et nouveaux retraités dans cette étape de la vie qui peut générer de nombreuses interrogations, il est important de les rassurer, les informer sur l'accès à l'ensemble de leurs droits, leur donner les moyens de vivre en bonne santé et autonomes le plus longtemps possible, de faire émerger chez eux de nouvelles idées, de renforcer leur pouvoir d'agir.

Pour répondre à ces enjeux, la Carsat Languedoc-Roussillon lance un appel à projets visant à accompagner le passage à la retraite, favoriser un vieillissement actif en santé et déployer en 2026 l'offre « Bienvenue à la retraite » de l'Assurance Retraite sur l'ensemble du territoire.

Les ateliers « Bienvenue à la retraite » s'adressent :

- ✓ Aux futurs retraités à partir de 2 ans avant l'âge de départ à la retraite, actifs identifiés comme fragiles, mais aussi inactifs sans emploi en lien avec France Travail ou bénéficiant des minimas sociaux, en invalidité, reconnus inaptes dans leur travail, etc...
- ✓ Aux nouveaux retraités, nouvellement partis à la retraite depuis moins de 2 ans, autonomes (GIR 5, 6), en priorité ceux vivant à domicile (y compris en résidence autonomie, petite unité de vie) et les publics en situation d'isolement social et géographique.

## 3. Débat

### Frédérique CONDET

*La délibération suivante, je vais avoir Delphine à mes côtés pour vous présenter le « **Bienvenue à la retraite** », parce que moi, je ne suis l'actrice de ce projet que depuis mardi. Je compte sur vous, Delphine.*

*Comme on nous le précise, c'est vrai que le passage à la retraite, on parlait de parcours tout à l'heure et de rupture dans les parcours. Très clairement, la retraite, cela peut être une rupture de parcours et cela peut être difficile à vivre tout seul. Donc, il y a autant de façons de vivre ce passage que de personnes et que de vie professionnelle. Mais par contre, à travers cet appel à projets, il va y avoir des ateliers. Je vous laisse, Delphine, vous présenter cela.*

### Delphine PESSAN

*L'objectif des ateliers Bienvenue à la retraite est d'anticiper sa vie après la retraite. Donc quand on est actif, effectivement, on a une vie sociale qui est très bien remplie. Mais quand tout s'arrête... Quelquefois, les personnes n'ont plus de vie sociale derrière. Ici, sur Marguerittes, c'est vrai qu'il y a beaucoup de retraités qui ont une vie sociale très active. Mais ce n'est pas le cas pour tout le monde. L'idée est d'essayer d'anticiper ces futurs départs à la retraite en essayant de voir avec les personnes comment elles vont vivre ce nouveau départ. Et c'est surtout aussi de voir au niveau de leur dossier, d'identifier aussi si tout le dossier peut être rempli ou s'il y a des choses administratives à régler avant. Et ensuite, cela s'adresse aux futurs retraités et à ceux qui viennent d'être retraités pour voir aussi comment ils vivent leur nouvelle vie, s'il y a des soucis aussi d'ordre administratif, mais surtout... Quel est leur projet de vie ? Donc les ateliers bienvenus à la retraite sont très bornés puisqu'ils sont mis en place parce que c'est la **CARSAT** qui porte ces projets et il y a six ateliers généralement qui sont pour les personnes. Nous serons formé aussi par la CARSAT, c'est elle qui vient à nous parce qu'elle sait que nous, les centres sociaux, avons une vision globale des personnes et que l'on se suit de zéro à plus, et que sur le plan des seniors, déjà, nous sommes bien identifiés.*

**Frédérique CONDET**

*Donc on se dit en préparant, peut-être que si un groupe de travail continue autour de la constitution des ateliers, peut-être que si des membres du CA veulent bien se joindre à Delphine pour réfléchir à ces sujets, vous nous le faites savoir et on construira comme cela. Merci beaucoup Delphine pour cette présentation.*

**George VIERNE**

*Étant donné que l'initiative revient à la CARSAT, cette démarche s'applique-t-elle à un seul régime ou à l'ensemble des régimes ?*

**Delphine PESSAN**

*L'idée est également de s'ouvrir à l'ensemble des régimes de retraite. Aujourd'hui, la CARSAT et la MSA fonctionnent de façon harmonisée : leurs systèmes sont fusionnés lorsqu'on instruit les dossiers, ce qui facilite le traitement.*

*Par ailleurs, l'orientation des personnes pourra se faire de deux manières : soit elles viendront directement vers nous parce qu'elles connaissent le projet, soit ce sera à nous d'adopter une démarche "d'aller vers".*

*Cette démarche consiste notamment à rencontrer les entreprises pour comprendre leur culture vis-à-vis des futurs retraités et la manière dont elles accompagnent cette transition. Or ce sujet est souvent peu abordé et insuffisamment anticipé. L'objectif est donc aussi d'agir en amont pour mieux préparer les parcours de fin de carrière.*

**Frédérique CONDET**

*Y a-t-il d'autres interventions ou remarques ?*

*S'il n'y en a pas, je vous propose de mettre au vote la délibération n°3*

*Qui est contre ? Qui s'abstient ?*

*Très bien, la délibération est adoptée à l'unanimité. Merci à tous.*

**4. Décisions**

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**Article 1 :** **approuve** le dépôt d'une demande de soutien financier auprès de la CARSAT, pour l'exercice 2026 ;

**Article 2 :** **autorise** le Président à signer tout document permettant l'exécution de cette délibération,

**5. Annexe**

- ✓ Appel à Projet CARSAT - Bienvenue à la Retraite

## Information – Bilan ETE 2025

Nous passons maintenant au bilan de l'été. Il s'agit d'un temps d'information, et non d'une délibération. Pour la présentation, je vais laisser la parole à Sylvain, accompagné de Delphine.

Ce bilan est présenté sous forme de jeu :

- ✓ **Traditionnellement, quel événement marque le début de la période estivale à l'ESCAL ?**  
Le week-end Familles du 13 au 15 juin à Saint-Jean-du-Gard, ce week-end a été un véritable moment de convivialité, de partage et de détente. Petits et grands ont pu profiter d'un cadre naturel apaisant, propice aux échanges et à la découverte. Il a réuni 37 enfants, jeunes et adultes !
- ✓ **Le 21 juin, lors de la journée de préparation, combien d'animateurs (permanents compris) étaient présents ?**  
31 agents dont 22 Contrat d'Engagement Educatif, soit 5 de plus qu'en 2024 ! Le contrat d'engagement éducatif (CEE) est destiné aux personnes qui exercent, de façon occasionnelle, des fonctions d'animation et d'encadrement dans des accueils collectifs de mineurs.
- ✓ **Quand se déroulait le Café des Familles organisé par le Centre Social ?**  
Le Café des Familles se déroulait tous les lundis des départs en séjour. Les parents étaient présents et mobilisés pour passer un moment convivial et de détente avant le départ de leurs enfants.
- ✓ **Le premier séjour de l'été a eu lieu à Toulouse ?**  
Et non, il a eu lieu à Avignon, qui a eu lieu du 12 au 18 juillet. Il a réuni 21 jeunes autour de la culture et de l'action. Durant ce séjour, les jeunes ont assisté à 5 représentations au Festival Off !
- ✓ **Combien d'enfants et de jeunes ont participé aux séjours cet été ?**  
87 enfants et jeunes âgés de 7 à 17 ans pour 5 séjours : Avignon, 3 semaines de Base Fixe et Toulouse
- ✓ **En parlant de séjour, où a eu lieu le séjour en Base Fixe dirigé par Léa SIMON du 21 juillet au 4 août ?**  
Cette année, les enfants et les jeunes ont eu la chance de vivre une belle expérience en pleine nature en montant leur tente au camping des Plans, à Mialet. Trois séjours d'une semaine chacun ont été organisés sur une base fixe.
- ✓ **Qui composait l'équipe de direction de l'ALSH du Mas Praden en juillet et août ?**  
Elvire CHOFFEL et Capucine RODRIGUEZ en juillet, puis Yves-René MATHIAS en août. Capucine RODRIGUEZ était stagiaire BAFD durant le mois de juillet
- ✓ **Selon vous, combien d'enfants ont été inscrits durant l'été 2025 au Mas Praden ?**  
Le nombre total d'enfants est de 251, en excluant les doublons.
- ✓ **À votre avis, combien de jeunes de 11 à 17 ans ont profité du Club Ados cet été ?**  
Le Club Ados a connu un bel engouement durant l'été 2025. Pas moins de 94 jeunes de 11 à 17 ans ont participé aux activités proposées, profitant de moments conviviaux, de découvertes et de projets collectifs. Les adolescents ont profité d'un programme riche en sorties tout au long de l'été. OK Corral, Spirou, Patinoire, Laser game, Pont du Gard, Grau du Roi...
- ✓ **Quel partenaire a proposé une course d'orientation à la Combe des Bourguignons ?**  
Les gendarmes de la MPF sont intervenus 4 fois durant les vacances auprès des jeunes, afin de les sensibiliser aux risques liés aux réseaux sociaux, mais aussi pour échanger sur leur rôle au quotidien.
- ✓ **La Geek Academy, qu'es aco ?**  
Un atelier pour utiliser le numérique au travers d'une activité ludique à l'aide d'un smartphone ou tablette Deux sessions de la Geek Academy ont réuni 25 seniors, qui ont pu découvrir le montage vidéo ainsi qu'une chasse au trésor interactive dans les rues de Marguerittes.
- ✓ **La navette des séniors a eu lieu tous les lundis de l'été et l'âge minimum était de 75 ans.**  
Faux ! La navette des séniors avait bien lieu tous les lundis de l'été... mais elle était accessible dès 60 ans  
Merci aux trois chauffeurs bénévoles.

- ✓ **Combien de soirées de l'été ont-elles eu lieu en 2025 ?**  
6 soirées ont eu lieu durant l'été, regroupant 297 participations.
- ✓ **Quels intervenants ont contribué aux activités estivales au Mas Praden ?**  
Petit piège... il fallait tout cocher : Théâtre, Musique, Accrobranche, Country, Taichi, Capoeira, visite de l'ancienne Eglise...
- ✓ **Combien de séances d'exercice On Bouge, dédiées aux séniors et à la coordination, ont été organisées ?**  
Au total, 6 séances ont été proposées : les lundis 7 et 21 juillet et les lundis 4, 11, 18 et 25 août
- ✓ **Cette année, lors de TOUS AUX FOURNAUX - Acte 4, combien d'équipes intergénérationnelles ont pris part à l'événement ?**  
5 équipes rassemblant 24 jeunes et 9 séniors Le concours culinaire "Tous aux fourneaux Acte 4" a rassemblé jeunes et seniors du territoire, renforçant les liens intergénérationnels autour de l'art culinaire.
- ✓ **Combien de jeunes ont été formés aux gestes qui sauvent ?**  
22 jeunes ont été concernés par cette action animée par Harmonie Mutuelle !
- ✓ **Quel est le total de tests effectués pendant les stands de prévention sur l'ensemble du territoire ?**  
480 tests ont été effectués par les agents de l'ESCAL : 5 soirées de STAND de PREVENTION ont eu lieu à Marguerittes et 4 soirées de STAND de PREVENTION ont eu lieu sur chacune des communes de Bezouze, Cabrières, Lédenon et Saint-Gervasy
- ✓ **Pourquoi les agents de la Médiathèque se rendaient-ils au Mas Praden tous les vendredis ?**  
La Médiathèque de Marguerittes a proposé aux enfants de 6/11 ans une séance cinéma. Puis elle est venue faire la lecture pour les maternelles chaque vendredi avant la sieste ou temps calme, mais également sur une nuit campée.
- ✓ **Que s'est-il passé le 10 juillet au Mas Praden ?**  
Le 10 juillet 2025, une action pédagogique "JOUONS L'EUROPE" a été proposée aux enfants de l'accueil de loisirs. L'Association Départementale des Francas du Gard est venue mettre en place une action dans le cadre de leur « caravane » de l'été.
- ✓ **Et pour finir, quel évènement marque la fin de la saison estivale ?**  
Du 1<sup>er</sup> au 5 septembre 2025 à Romorantin, le séjour ANCV a accueilli 25 séniors. Au programme : Visite du Château de Cheverny, découverte du ZooParc de Beauval, visite d'une biscuiterie locale, balade dans la ville de Romorantin ...

#### **Effectifs Eté PRADEN :**

<b>Semaine</b>	<b>Maternel</b>	<b>Elémentaire</b>	<b>Total</b>	<b>Rappel 2024</b>
<i>du 07 au 11 juillet</i>	46	71	<b>117</b>	115
<i>du 14 au 18 juillet</i>	45	57	<b>102</b>	110
<i>du 21 au 25 juillet</i>	45	65	<b>110</b>	105
<i>du 28 juillet au 1<sup>er</sup> août</i>	39	57	<b>96</b>	100
<i>du 04 au 08 août</i>	23	41	<b>64</b>	62
<i>du 11 au 14 août</i>	21	26	<b>47</b>	53
<i>du 18 au 22 août</i>	19	31	<b>50</b>	59
<i>du 25 au 28 août</i>	22	42	<b>64</b>	69

**Effectifs Eté CLUB ADOS :**

Semaine	Jeunes	Rappel 2024
du 07 au 11 juillet	24	24
du 14 au 18 juillet	24	23
du 21 au 25 juillet	21	23
du 28 juillet au 1 <sup>er</sup> août	23	23
du 04 au 08 août	23	22
du 11 au 14 août	22	24
du 18 au 22 août	21	24
du 25 au 28 août	23	24

**Effectifs Eté SEJOURS :**

Semaine	Destination	Effectif	Rappel 2024
du 12 au 18 juillet 13-17 ans	Avignon	16	-
du 21 au 25 juillet 12-16 ans	Mialet	24	24
du 28 juillet au 1 <sup>er</sup> août 7-11 ans		23	24
du 04 au 08 août 11-15 ans		23	24
du 25 au 27 août 12-15 ans	Toulouse	20	14

**Effectifs Soirée FAMILLES :**

Dates	Thème	Effectif	Rappel 2024
27 juin ESCAL	Lancement ÉTÉ / Brasucade	105	NC
15 juillet PRADEN	TAM TAM	57	45
22 juillet PRADEN	Accrobranche	47	22
05 août ESCAL	Années 80	30	83
12 août ESCAL	Vamos à la Playa	35	69
19 août PRADEN	Western party	Annulé – mauvais temps	84
26 août PRADEN	Théâtre en Folie	23	49

## Information – Bilan RENTREE 2025

### Frédérique CONDET

Passons maintenant au bilan de rentrée. Stéphanie, qui a piloté cette nouvelle procédure, va nous le présenter :

Nombre de familles reçues à l'Accueil	<b>569</b> pour 662 RDV en 18 jours
Nombre de familles inscrites au périscolaire ALP	<b>547</b>
Nombre de familles inscrites au périscolaire mercredis	<b>323</b>
Nombre de familles inscrites PRADEN VACANCES	<b>251</b>
Nombre de familles inscrites au périscolaire TITA	<b>94</b>
Nombre de familles inscrites au CLUB ADOS	<b>92</b>
Nombre d'Associations affiliées	<b>59</b>
Nombre d'Inscrits ATELIERS 2025-2026	<b>98</b>

### Stéphanie SOLIGNAC

Au début du mois de juillet, nous avons envoyé un message à l'ensemble des familles via le logiciel Berger-Levrault (outil de la mairie) ainsi que par Inoé, utilisé par le Centre Social ESCAL, afin de nous assurer que toutes disposent des informations nécessaires. Des documents ont également été déposés dans les Mairies de Bezouze, Cabrières et Lédenon pour annoncer l'ouverture des inscriptions et les dates correspondantes.

Avec Alexandre SERRES, nous avons mis en place un système de prise de rendez-vous, afin d'éviter que les familles ne patientent trop longtemps. Nous avons donc instauré des créneaux individuels de 20 minutes, réservables en ligne. Grâce au soutien précieux de Grégory ARRIVET, agent de la Mairie de Marguerittes, nous avons commencé à deux, puis avons progressivement renforcé le dispositif jusqu'à proposer entre 2 et 6 points de rendez-vous par jour, notamment durant les quinze derniers jours.

Au total, nous avons enregistré 662 rendez-vous sur une période de 18 jours, ce qui nous a permis d'accueillir 569 familles. Ces rendez-vous concernaient à la fois les inscriptions périscolaires et celles du centre de loisirs.

### Patricia POUBLANC

À quoi est due la différence entre le nombre de rendez-vous enregistrés et le nombre de personnes reçues ?

### Stéphanie SOLIGNAC

Il y avait des doublons, car certaines familles ayant quatre enfants réservaient un créneau par enfant, ce qui multipliait inutilement les réservations

### Patricia POUBLANC

Ah d'accord, il y avait un créneau par enfant en fait.

### Stéphanie SOLIGNAC

Parfois, nous devons nous adapter. Avec une famille de quatre enfants, les vingt minutes prévues ne suffisaient pas toujours. Et puis, on restait flexibles aussi pour ceux qui n'avaient pas pu appeler ou qui avaient des contraintes horaires — par exemple des parents qui finissaient le travail plus tard.

*Nous trouvons le logiciel assez complexe à utiliser au quotidien, d'autant plus que nous étions auparavant habitués à un outil beaucoup plus simple. Demain, nous devons réaliser la facturation avec Grégory ARRIVET et nous craignons de rencontrer certaines difficultés.*

*Heureusement, la collaboration entre les équipes de la mairie et du Centre Social ESCAL fonctionne très bien. En cas de question, je n'hésite pas à contacter Grégory ARRIVET, qui utilise ce logiciel depuis de nombreuses années et maîtrise parfaitement la gestion des inscriptions.*

*Par ailleurs, nous observons certains jours une fréquentation dépassant les 100 enfants les mercredis, ce qui ne s'était pas produit depuis longtemps. Les besoins sont particulièrement importants le matin et sur le temps du repas. En revanche, on constate une légère baisse de participation des élémentaires l'après-midi.*

**Frédéric COURRENT**

*«Là, nous sommes dans le dur et donc nous sommes en train de voir ce qui ne va pas et ce qui ne va pas, nous allons l'améliorer, c'est sûr, et nous allons progresser.*

*Nous sommes un jeune couple, nous l'avons toujours dit, parce que nous nous mariés récemment.*

**Frédérique CONDET**

*« Ce qui est positif, c'est que tout le monde va dans le même sens.*

**Frédéric COURRENT**

*Je reprendrais les trois mots qui étaient ensemble, ensemble, ensemble. Nous sommes ensemble, automatiquement. Nous mettons le maillot ensemble et nous allons nous en sortir ensemble.*

*S'il y a des problèmes qui sont, comment dire, identifiés, nous allons les résoudre, c'est évident.*

*Nous sommes là pour cela, nous allons tous travailler ensemble.*

**David DUMAS**

*Nous avons sollicité le développeur du logiciel, et une réunion est prévue à la mi-octobre. Plusieurs difficultés ont été identifiées dans l'usage actuel de l'outil, et cette rencontre permettra d'étudier les solutions possibles pour les dépasser.*

*Concernant les familles, nous avons constaté un accueil très positif cet été. Le système de rendez-vous a notamment permis de réduire l'anxiété liée à l'attente en file, et aucun retour négatif ne nous est parvenu, ce qui est significatif puisque les retours critiques arrivent généralement très vite. L'ambiance lors des inscriptions a donc été globalement sereine.*

*Nous avons également engagé une démarche de simplification administrative. Les familles ne disposent désormais que d'un seul dossier, entièrement dématérialisé : les documents sont scannés et signés numériquement. Les parents peuvent accéder à leur espace personnel pour mettre à jour les informations (vaccins, personnes autorisées à récupérer l'enfant, etc.) sans avoir à répéter la même modification dans différents services. Une mise à jour se répercute automatiquement dans l'ensemble du dossier.*

*Nous allons poursuivre ce travail avec Berger-Levrault afin d'étendre encore la dématérialisation l'année prochaine. Aujourd'hui, certaines fonctionnalités restent limitées : par exemple, l'extraction de données détaillées est complexe, car le logiciel ne permet pas d'obtenir facilement des statistiques fines. Il est souvent nécessaire d'exporter l'ensemble des données sous Excel puis d'effectuer un pointage manuel, ce qui est fastidieux. La réunion prévue doit permettre d'identifier des solutions pour améliorer le suivi et la qualité des données.*

**Frédéric COURRENT**

*Je retiens ce que tu as dit David, c'est que les parents sont contents, c'est le principal.*

**David DUMAS**

*Afin de tenir compte des contraintes des parents qui travaillent, nous avons mis en place des horaires élargis, notamment en soirée jusqu'à 19h30. Cette organisation nous a permis d'offrir à chacun un créneau adapté à ses disponibilités pour venir s'inscrire.*

**Frédérique CONDET**

*« Merci beaucoup Stéphanie pour ces informations. Merci. Clairement. Nous enchainons avec Frédéric COURRENT au niveau des Ressources Humaines et le règlement intérieur des heures complémentaires et supplémentaires.*

# N°2025/10/04 – Adoption d'un Règlement Intérieur sur la gestion des heures complémentaires et supplémentaires

Rapporteur : *Frédéric COURRENT*

## **1. Aspects juridiques**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code Général de la Fonction Publique,

**VU** le décret n°2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires,

**VU** le décret n°2004-777 du 29 juillet 2004 relatif à la mise en œuvre du temps partiel dans la fonction publique territoriale,

**VU** le décret n°2020-592 du 15 mai 2020 relatif aux modalités de calcul et à la majoration de la rémunération des heures complémentaires des agents de la fonction publique territoriale nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

**VU** la délibération du Conseil d'Administration numéro 2024/12-24/03 du 24 décembre 2024, sur l'organisation du temps de travail,

**VU** l'avis du Comité Social Territorial en date du 11 septembre 2025.

## **2. Eléments de contexte**

Le Règlement Intérieur est destiné à organiser la vie et les conditions d'exécution du travail au sein de l'Etablissement Public Administratif Centre Social ESCAL.

Parce qu'il est destiné à organiser la vie au sein du Centre Social, dans l'intérêt de tous et d'assurer un bon fonctionnement des services, ce règlement s'impose à l'ensemble des agents de l'Etablissement Public Administratif quelles que soient leur situation administrative (titulaire, stagiaire, contractuel), leur affectation et la durée de leur recrutement (agents saisonniers, occasionnels ou vacataires) est soumis au présent règlement intérieur.

## **3. Incidence financière**

Les crédits nécessaires à la rémunération des heures supplémentaires et complémentaires sont inscrits au budget.

## **4. Débat**

### **Frédéric COURRENT**

*Sont concernés, les fonctionnaires et les contractuels.*

*Le concept réglementaire est simple : des heures complémentaires pour arriver aux 35 heures pour les temps non complets, des heures supplémentaires à partir de la 36 -ème heure pour les TC et les TNC .*

*Mais c'est aussi compliqué, je vous l'accorde. En sus, il faut faire le distinguo dans le traitement et la prise en compte entre les agents à temps non complet (choix de la collectivité) et les agents à temps partiels (choix personnel) qui engage donc ces derniers pour la compensation horaire des HS. Il convient de parler du mode de calcul en amont et en aval des 35 heures, à savoir, les coefficients multiplicateurs et le montant de la rémunération horaire normale ou majorée. Tout est indiqué précisément dans la présente note que vous avez tous lu. Les HS sont donc évidemment faites sur demande expresse de la collectivité, via le N+1, dans la limite légale de 25 heures/mois, sauf si des circonstances exceptionnelles avérées existent sur une période limitée et ceci avec information du CST.*

*Il faut aussi parler de la compensation systématique en repos compensateur au prorata des heures supplémentaires réalisées, OU une indemnité financière à la stricte appréciation de l'autorité territoriale, la majoration de 100% la nuit ET 66% le dimanche et les jours fériés pour le repos et les indemnités. Il est bon pour la collectivité de poser les règles et pour les agents que la procédure soit claire et nette sans interprétation possible sur les 3 entités c'est la base et c'est le cas.*

En matière de RH:

*J'en profite pour rebondir évidemment sur un sujet qui va arriver sur la table, à savoir la PSC / santé, la mutuelle quoi ! Un groupe de travail "travaille".*

*L'accès aux soins et la prise en charge des remboursements est une préoccupation quotidienne pour nos agents. Nous devons donc déterminer quelles actions concrètes peuvent être mises en place prochainement dans notre belle collectivité sur les 3 entités.*

*C'est un sujet très important et surtout nous devons apporter une réponse identique en tous points sur les 3 entités c'est une obligation et une responsabilité d'être équitables entre tous en matière de droit des agents.*

*Nous allons donc travailler ensemble en amont de nos CSTs respectifs. J'ai toute confiance, nous allons y arriver. Nos agents méritent notre considération, nous y sommes engagés depuis notre arrivée.*

### **David DUMAS**

*Nous avons réexaminé les barèmes appliqués dans les trois collectivités, comme l'a rappelé Frédéric COURRENT. La particularité du Centre Social est que l'ensemble des agents sont annualisés. De ce fait, la gestion des heures supplémentaires se fait au moment du bilan annuel, intégré directement dans l'annualisation.*

*En revanche, il était nécessaire de préciser le traitement des jours fériés et du travail dominical. Sans décision spécifique, ces heures auraient été considérées comme des heures ordinaires dans le cadre de l'annualisation, sans logique de majoration. C'est pour répondre à ce besoin qu'un règlement a été élaboré.*

*Nous procéderons donc à une régulation en fin d'année, notamment en tenant compte des pics d'activité de l'été liés à la mise en œuvre de l'EPA. Comme Stéphanie l'a évoqué, il y a eu un volume important d'inscriptions géré par les agents. Grâce à l'organisation mise en place, une partie de ces variations s'autorégule, mais il était tout de même indispensable d'encadrer formellement les heures effectuées lors des jours fériés et des dimanches.*

*C'est dans ce cadre que la collectivité a pris une délibération, en particulier concernant le travail dominical. Cet été, certains salariés ont en effet été mobilisés le dimanche, notamment dans le cadre des camps.*

### **Patricia POUBLANC**

*Mais les catégories A, par contre, ils n'ont pas d'heures supplémentaires ?*

### **David DUMAS**

*Conformément au règlement, les agents de catégorie A ne peuvent pas bénéficier d'heures supplémentaires. Cependant, lorsqu'ils travaillent un jour supplémentaire — par exemple un samedi ou lors d'un événement exceptionnel comme le carnaval — la journée effectuée doit être récupérée ultérieurement.*

*En revanche, le temps passé en dehors des horaires habituels sur une même journée (par exemple rester jusqu'à 20h pour un Conseil d'Administration après une journée terminée à 17h) n'est pas considéré comme des heures supplémentaires ni comme des heures complémentaires pour cette catégorie.*

### **Frédérique CONDET**

*« Est-ce qu'il y a des personnes qui sont contre le vote de cette législation ? C'est important. Est-ce qu'il n'y a pas de vote contre ? Est-ce qu'il y a des personnes qui s'abstiennent ? Donc, adopté.*

## **5. Décisions**

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**Article 1 :** adopte l'ensemble des éléments constituant le Règlement Intérieur sur la gestion des heures supplémentaires et complémentaires annexée à la présente délibération,

**Article 2 :** autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document permettant l'exécution de cette délibération.

## **6. Annexe**

- ✓ Règlement Intérieur sur la gestion des heures supplémentaires et complémentaires.

# N°2025/10/05 – Adhésion à la Mission de Conseil en Organisation proposée par le CDG30

Rapporteur : *Frédérique COURRENT*

## **1. Aspects juridiques**

**VU** le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L452-30 ;

**CONSIDERANT** qu'il est dans l'intérêt de l'Etablissement Public Administratif « Centre Social ESCAL » d'avoir recours aux différentes prestations proposées par le Centre de Gestion du Gard, organe participant à la gestion des ressources humaines auprès des collectivités territoriales.

## **2. Eléments de contexte**

La convention a pour objet de définir les conditions générales de recours et d'utilisation de ces prestations optionnelles et renvoie dans une annexe aux conditions tarifaires propres à chaque type de prestation.

En adhérant à cette mission, le Centre Social ESCLA confie au CDG 30, compte tenu de son expertise, la mission de l'accompagner dans une ou plusieurs des prestations suivantes :

- ✓ Aide à la réalisation de documents en GRH ;
- ✓ Mise en place du Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) ;
- ✓ Règlement intérieur ;
- ✓ Définition des lignes directrices de gestion ;
- ✓ Conduite du changement ;
- ✓ Calcul de l'allocation de retour à l'emploi ;
- ✓ Coaching ;

Pour pouvoir bénéficier de ce service, il convient donc de prendre une délibération autorisant l'autorité territoriale à conventionner avec le CDG 30.

La convention prend effet à la date de la signature pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction. D'autre part, le Centre Social ESCAL désigne David DUMAS, Directeur, comme interlocuteur/référent au titre de la convention conclue avec le CDG 30.

## **3. Incidence financière**

La réalisation des différentes prestations mentionnées au sein de l'annexe est conditionnée par une demande expresse du Centre Social ESCAL.

L'ensemble des tarifs pour les collectivités sont inscrits dans l'annexe à la convention.

Les charges seront inscrites au budget général 2025.

## **4. Débat**

### **Frédéric COURRENT**

*La prestation de Conseil en organisation et ressources humaines proposée par le Centre de Gestion a pour finalité d'accompagner les collectivités de manière globale, transversale et individualisée dans leurs démarches d'organisation des services et de développement de leurs ressources humaines, en lien avec leur contexte spécifique et leurs projets.*

*Elle est basée sur un diagnostic complet de la situation et des séances d'accompagnement permettant à l'autorité territoriale, en lien avec ses services, de maîtriser ses processus et sa gestion RH, et de se projeter à long terme sur une optimisation de son fonctionnement, en s'appuyant sur un travail sur les objectifs, le sens et les processus.*

*Évidemment les INTERVENTIONS sont tarifées, à titre d'exemples voici des prestations :*

- ✓ Aide à la réalisation de documents en GRH ;
- ✓ Lignes directrices de gestion ;
- ✓ Mise en place du RIFSEEP ;
- ✓ Règlement intérieur de la collectivité ;
- ✓ Conduite du changement ;
- ✓ 600 €/journée ;
- ✓ 350€ / ½ journée ;
- ✓ Accompagnement par le coaching 100 € de l'heure ;

- ✓ Calcul de l'allocation de retour à l'emploi 180 €/dossier.

*Cela a un coût, mais bon, c'est une matière particulière.*

*Quand il n'y a pas de compétences avérées chez nous, que ce soit dans n'importe quelle entité, on peut faire appel à ce genre de conseils.*

#### **Marlène JAFFIOL**

*Quand on veut être sûr, qu'on respecte bien la législation, etc. Malheureusement, de plus en plus, nous sommes obligés, au niveau juridique, de prendre avis auprès de personnes autres que celles qu'on a en ressource. »*

#### **Frédérique CONDET**

*Est-ce qu'il y a des questions, des compléments ?*

#### **David DUMAS**

*Cette convention est nécessaire afin de permettre l'accompagnement du Centre de Gestion (CDG) pour le calcul de l'Allocation de Retour à l'Emploi (ARE).*

*En tant que collectivité, nous devons obligatoirement adhérer à la procédure mise en place par l'URSSAF concernant la prise en charge de l'ARE. Cette adhésion a d'ailleurs été validée lors de votre délibération du mois d'avril.*

*Cette démarche comporte un délai de carence de six mois, ce qui explique qu'une demande formulée par une agente cet été n'a pas pu être immédiatement prise en compte.*

*La convention pourra également être mobilisée à l'avenir pour d'autres situations similaires, si le besoin se présente.*

#### **Frédérique CONDET**

*Nous mettons au vote cette délibération.*

*Qui est contre cette délibération, qui s'abstient ?*

*Donc votez à l'unanimité. Merci beaucoup.*

### **6. Décisions**

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**Article 1 :** **adhère** à la mission de prestations de conseil en organisation proposées par le CDG30 ;

**Article 2 :** **désigne** David DUMAS, Directeur du Centre Social, comme référent/interlocuteur au titre de la convention conclue avec le CDG 30 ;

**Article 3 :** **autorise** Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **6. Annexes**

- ✓ Convention d'adhésion avec le CDG 30
- ✓ Annexe à la convention d'adhésion

# N°2025/10/06 – Actualisation de la grille Tarifaire des activités de l'EPA Centre Social ESCAL

Rapportrice : *Frédérique CONDET*

## **1. Aspects juridiques**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le tableau des tarifs mentionnés en annexe ;

**VU** la délibération n°2024/06/01 du Conseil Municipal en date du 5 juin 2024 approuvant la création, au 6 juin 2024, d'un établissement public à caractère administratif nommé « Centre Social ESCAL » régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, chargé de porter le projet en matière d'animation sociale de Marguerittes ;

**VU** la délibération 2025/07/07 du 9 juillet 2025, fixant les tarifs de l'EPA Centre Social ESCAL ;

**VU** la délibération de la ville de Marguerittes n°2025/09/04 du 3 septembre 2025, fixant les modalités de refacturation des repas ;

**CONSIDERANT** qu'il est dans l'intérêt de l'Etablissement Public Administratif « Centre Social ESCAL » d'actualiser cette grille tarifaire pour un fonctionnement optimal de ses activités.

## **2. Eléments de contexte**

Par délibération municipale en date du 3 septembre 2025, la commune de Marguerittes a décidé de réévaluer les tarifs des repas ALSH pour les communes extérieures en fonction de deux cas de figure distinct :

- ✓ à hauteur de 2,80 € par jour et par enfant, correspondant aux charges variables de restauration pour les communes partenaires du bassin de vie Garrigues ;
- ✓ à hauteur de 6,20 € par jour et par enfant, correspondant aux charges réelles de restauration pour les autres communes.

Il convient donc d'actualiser les tarifs pour les habitants des communes non conventionnées et d'imputer le delta de 3,40 € par repas aux familles.

## **3. Incidence financière**

Les recettes issues de cette décision seront inscrites sur le budget de fonctionnement de l'Etablissement Public Administratif. La nouvelle tarification des activités de l'EPA Centre Social ESCAL rentrera en vigueur le 3 octobre 2025.

## **4. Débat**

### **Frédérique CONDET**

*La délibération 6 concerne l'actualisation des tarifs pour les extérieurs au niveau des repas qui sont servis dans le cadre de l'ALSH. Pour les communes u bassin Garrigues, qui sont partenaires, le repas est facturé à hauteur de 2,80 Euros, ce qui correspond aux denrées. Et pour les communes autres, le repas est facturé à 6,20 Euros pour lequel on a à la fois les denrées, les fluides et la prestation. Cela s'équilibre autour de 3,40 Euros en plus pour les famille extérieure.*

*A la demande de la Vice-présidente, il y a des éléments qui sont donnés au niveau quantitatif.*

*Les tableaux diffusés sont intéressant et permettent voir qui est concerne. Comme vous le constatez, nous sommes sur un très petit nombre d'enfants concernés sur cette tarification nouvelle: nous avons quatre enfant pour les communes partenaires et un sur l'extérieur pour Praden mois d'août et pour le club ados, on est un petit peu plus élevé que les communes partenaires, et seulement deux sur les autres communes Garrigues qui ne sont pas conventionnées avec nous. Est-ce que là-dessus il y a des questions ? Des demandes de compléments ?*

### **David DUMAS**

*« Par contre, le choix de la collectivité de Marguerittes est de ne pas faire payer aux communes partenaires les charges variables des repas, par contre, les ressortissants de Nîmes où il n'y a pas de prise en charge, il n'y a pas de logique partenariale, les repas sont facturés de manière intégrale aux familles à hauteur de 6,20 Euros.*

### **Frédérique CONDET**

*Tout ce qui est de l'ordre de la production, c'est la commune qui le prend en charge. Parce qu'un repas, il est entre 8 et 8,20 Euros. Donc on est quand même aussi là-dessus sur quelque chose qui est pris en charge par la commune, tout de même pour ses enfants.*

*Donc, est-ce que quelqu'un est contre ?*

*Est-ce que quelqu'un s'abstient ?*

*Donc on vote à l'unanimité. Merci beaucoup.*

### **Isabelle LAFORGUE**

*Parce qu'en fait, vous trouvez que les communes partenaires qui arrivent, en fait, on ne compense pas assez, c'est cela ?*

### **Frédérique CONDET**

*Non, non, non. Cela ne concerne pas les partenaires.*

### **Sylvain ROUSSEL**

*Par contre, moi qui habite à Tarascon, qui ai deux enfants, je trouve qu'il est dommage de ne plus bénéficier des avantages pour les salariés. Parce que moi, mon fils à 180 euros. Il vient d'avoir 11 ans, donc il aurait pu être chez les ados. Je trouve dommage qu'il n'y ait pas d'avantage alors qu'on l'avait quand on était en association. On payait le tarif bas, marguerittois.*

### **Patricia POUBLANC**

*Le plus simple est d'habiter à Marguerittes. Nous vous accueillons les bras ouverts.*

### **David DUMAS**

*C'est un vrai débat qu'il y a eu. Cependant, légalement, une collectivité ne peut pas octroyer un avantage lié au simple fait d'être agent de la dite collectivité. C'est illégal.*

*Il peut y avoir des critères sociaux, qui sont posés, mais ce critère-là, le fait d'être agent, est un critère illégal. Il en serait de même quant à la location de salle ou de matériel à tarif préférentiel pour les agents par exemple.*

*Après, il y a le CNAS, qui peut prendre en charge.*

## **5. Décisions**

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**Article 1 :** **approuve** les modifications de tarifs liés aux quotients familiaux pour l'année 2025 de l'EPA Centre Social ESCAL ;

**Article 2 :** **approuve** la mise en œuvre de la nouvelle tarification à compter du 3 octobre 2025 ;

**Article 3 :** **autorise** Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **6. Annexe**

- ✓ Tableau des tarifs 2025

# N°2025/10/07 – Avenant N°1 à la convention de partenariat global Mairie/Centre Social ESCAL

Rapportrice : *Frédérique CONDET*

## **1. Aspects juridiques**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article R 2221-1 ;

**VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment son article R. 227-1 et suivants ;

**VU** la circulaire de la CNAF du 20 juin 2012 relative à l'animation de la vie sociale ;

**VU** la Convention d'Objectifs et de Gestion de la CAF 2023-2027 approuvée le 10 juillet 2023 ;

**VU** la délibération n° 2024/06/01 du 5 juin 2024 relative à la création de l'Etablissement Public Administratif (EPA) ESCAL ;

**VU** la délibération n° 2024/12/18 du 18 décembre 2024 relative à la Convention de Partenariat Globale entre la mairie et le Centre Social ESCAL ;

**VU** les statuts de l'Etablissement public Administratif « Centre Social ESCAL » approuvés par délibération n°2024/06/01 du Conseil Municipal de Marguerittes du 5 juin 2024, modifiés le 22 juillet 2025 et notamment leurs articles 3 et 8 ;

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire, au vu de l'évolution des modalités de partenariat entre les communes du bassin Garrigues et le Centre Social ESCAL et de facturation des repas de l'accueil de loisirs sans hébergement du Mas Praden pour les enfants des communes extérieures à Marguerittes, de contractualiser un avenant à la convention de partenariat global entre la Mairie et le Centre Social ESCAL ;

## **2. Eléments de contexte**

Afin d'assurer un service de garde éducative aux familles de leurs villages, les élus des communes de Bezouze, depuis 2018, puis de Lédenon, depuis 2020, ont souhaité développer un partenariat avec l'ALSH du Mas Praden de Marguerittes.

Ces communes ont donc conventionné avec le Centre Social ESCAL pour fixer les modalités techniques et financières, afin que les enfants de ces communes bénéficient des mêmes modalités d'inscription (dates d'inscription et tarifs) que les Marguerittois en contrepartie du versement d'un montant forfaitaire par jour et par enfant.

La commune de Cabrières a également souhaité développer un partenariat avec l'ALSH du Mas Praden selon les mêmes modalités à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2025.

Dans ce cadre, la commune de Marguerittes fournit les repas des enfants accueillis au sein de l'ALSH moyennant un reversement de la part du Centre Social ESCAL en fonction de deux cas de figure distincts :

- ✓ à hauteur de 2,80 € par jour et par enfant, correspondant aux charges variables de restauration pour les communes partenaires du bassin de vie Garrigues ;
- ✓ à hauteur de 6,20 € par jour et par enfant, correspondant aux charges réelles de restauration pour les autres communes.

Auparavant cantonné aux communes de Bezouze et Lédenon jusqu'à fin août 2025, le reversement relatif aux repas des communes partenaires concernera les enfants de la commune de Cabrières à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025. Le reversement relatif aux repas pour les autres communes entrera également en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025.

## **3. Incidence financière**

La recette issue de cette décision est prévue sur le budget de fonctionnement de l'Etablissement Public Administratif Centre Social ESCAL.

#### **4. Débat**

##### **Frédérique CONDET**

*Cette délibération 7 est l'avenant à la convention partenariale qui a été présentée en Conseil Municipal et qui acte déjà les modalités de reversions du prix des repas (2,80 € et 6,20 €), entre le Centre Social ESCAL et la mairie.*

*Cela a déjà été voté en Conseil Municipal et qui fait écho à ce que nous venons de voter précédemment.*

*Sur cette délibération-là, qui est contre ?*

*Qui s'abstient ?*

*Donc on le vote à l'unanimité. Merci beaucoup.*

#### **5. Décisions**

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**Article 1 :** **approuve** l'inscription, par avenant à la convention de partenariat global Mairie-Centre social ESCAL, du principe reversement :

- ✓ D'un montant de 2,80 € par jour et par enfant concernant les repas des enfants des communes partenaires du bassin de vie Garrigues ;
- ✓ D'un montant de 6,20 € par jour et par enfant concernant les repas des enfants des autres communes.

**Article 2 :** **autorise** Monsieur le Président à signer l'avenant n° 1 à la convention de partenariat global Mairie-Centre Social ESCAL et tout document permettant l'exécution de cette délibération.

#### **6. Annexe**

- ✓ Avenant n° 1 à la convention de partenariat global Mairie-Centre social ESCAL

# N°2025/10/07 – Convention de Partenariat avec la Commune de BEZOUCE sur l'organisation de Séjours par le Centre Social ESCAL

Rapportrice : *Frédérique CONDET*

## **1. Aspects juridiques**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil Municipal de la commune de Bezouce n°MA-DEL-2025-032 en date du 9 juillet 2025 ;

**CONSIDERANT** que le Centre Social ESCAL organise et gère des Séjours de Vacances ;

## **2. Eléments de contexte**

Dans le cadre des vacances scolaires, le Centre Social ESCAL organise et propose des Séjours de Vacances à destination des adolescents.

La commune de Bezouce souhaite conventionner avec le Centre Social ESCAL afin d'offrir aux familles de Bezouce la possibilité d'inscrire leurs jeunes aux Séjours de Vacances tout en bénéficiant de la tarification réservée aux Marguerittois.

## **3. Incidence financière**

La commune de Bezouce s'engage à verser au Centre Social ESCAL une participation de 100 € (cent euros) par séjour et par jeune issu de sa commune sur présentation par le Centre Social ESCAL d'un tableau récapitulatif des participants.

## **4. Incidence financière**

### **Frédérique CONDET**

*Je propose que nous globalisons les délibérations 8, 9 et 10, parce qu'en fait, elles nous parlent de la même chose, donc de la convention du partenariat entre le CCAS de Bezouce, le CCAS de Saint-Gervasy et la commune de Cabrières, avec les séjours qui sont à destination des adolescents. Pour rappel, dans le cadre, ils sont d'abord à Avignon, puis ensuite à Toulouse. Il s'agit d'une participation de 100 €uros par séjour et par jeune, issu de la commune et donc reversés par la commune d'origine. Nous vous avons indiqué le nombre d'enfants concernés :*

- ✓ 2 jeunes de Bezouce
- ✓ 1 jeune de Cabrières
- ✓ 2 jeunes de Saint-Gervasy

*Cela aurait pu également intéresser Lédenon qui sont dans ce cadre-là, mais il n'y a pas eu d'enfant concerné cette année pour cette disposition.*

*Est-ce qu'il y a des questions sur ce conventionnement ?*

*Qui est contre ?*

*Qui s'abstient ? Donc on le vote à l'unanimité. Merci beaucoup.*

## **5. Décisions**

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**Article 1** : **approuve** la mise en place de cette convention partenariale ;

**Article 2** : **autorise** Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **6. Annexes**

- ✓ Convention partenariale entre la commune de Bezouce et le Centre Social ESCAL
- ✓ Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la commune de Bezouce

# N°2025/10/09 – Convention de Partenariat avec le CCAS de SAINT-GERVASY sur l'organisation de Séjours par le Centre Social ESCAL

Rapportrice : *Frédérique CONDET*

## **1. Aspects juridiques**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil d'Administration du CCAS de Saint-Gervasy en date du 9 avril 2025 ;

**CONSIDERANT** que le Centre Social ESCAL organise et gère des Séjours de Vacances ;

## **2. Eléments de contexte**

Dans le cadre des vacances scolaires, le Centre Social ESCAL organise et propose des Séjours de Vacances à destination des adolescents.

Le CCAS de Saint-Gervasy souhaite conventionner avec le Centre Social ESCAL afin d'offrir aux familles de Saint-Gervasy la possibilité d'inscrire leurs jeunes aux Séjours de Vacances tout en bénéficiant de la tarification réservée aux Marguerittois.

## **3. Incidence financière**

Le CCAS de Saint-Gervasy s'engage à verser au Centre Social ESCAL une participation de 100 € (cent euros) par séjour et par jeune de sa commune sur présentation par le Centre Social ESCAL d'un tableau récapitulatif des participants.

## **4. Décisions**

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la mise en place de cette convention partenariale ;

Article 2 : **autorise** Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **5. Annexes**

- ✓ Convention partenariale entre le CCAS de Saint-Gervasy et le Centre Social ESCAL
- ✓ Délibération du Conseil d'Administration du CCAS de Saint-Gervasy

# N°2025/10/10 – Convention de Partenariat avec la Commune de CABRIERES sur l'organisation de Séjours par le Centre Social ESCAL

Rapportrice : *Frédérique CONDET*

## **1. Aspects juridiques**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil Municipal de la commune de Cabrières n° 2025-06-33 en date du 19 juin 2025 ;

**CONSIDERANT** que le Centre Social ESCAL organise et gère des Séjours de Vacances ;

## **2. Eléments de contexte**

Dans le cadre des vacances scolaires, le Centre Social ESCAL organise et propose des Séjours de Vacances à destination des adolescents.

La commune de Cabrières souhaite conventionner avec le Centre Social ESCAL afin d'offrir aux familles de Cabrières la possibilité d'inscrire leurs jeunes aux Séjours de Vacances tout en bénéficiant de la tarification réservée aux Marguerittois.

## **3. Incidence financière**

La commune de Cabrières s'engage à verser au Centre Social ESCAL une participation de 100 € (cent euros) par séjour et par jeune issu de sa commune sur présentation par le Centre Social ESCAL d'un tableau récapitulatif des participants.

## **4. Décisions**

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**Article 1** : **approuve** la mise en place de cette convention partenariale ;


**Article 2** : **autorise** Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **5. Annexes**

- ✓ Convention partenariale entre la commune de Cabrières et le Centre Social ESCAL
- ✓ Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la commune de Cabrières

La séance est levée à 20 h 38.

**Frédéric COURRENT**  
Secrétaire de séance



**Frédérique CONDET**

1<sup>ère</sup> Vice-Présidente du Centre Social ESCAL  
Présidente de Séance

